

「 Tout comprendre en 5 min ! 」

Les gants de protection

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code du travail : Art. R.4321-1 à 5, Art. R.4322-1 et 2, Art. R.4323-91 et 98, Art. R.4323-104 à 106
- Circulaire DRT n°89/6 du 26/02/1989

CHOIX ET EXIGENCES

Critères à prendre en compte

Le choix du bon gant de protection relève d'un compromis entre plusieurs critères :

- **Les risques** auxquels sont confrontés les agents (risque mécanique, risque électrique, risque thermique, risque chimique, risque de coupure par impact, etc.)
- **La précision demandée par la tâche**
- **Le confort des utilisateurs** (certains agents peuvent présenter des allergies à certaines matières)

Le recours à des gants de protection doit intervenir lorsque les risques ne peuvent être évités par d'autres moyens.

Il est important de tester différents types de gants avant de choisir.

Cette étape d'analyse est indispensable au choix du bon gant de protection et facilitera l'acceptation du protecteur.

Exigences générales

Les exigences générales des gants de protection sont définies par la norme EN 420. Les gants sont ensuite soumis à de nombreuses normes qui sont fonction des risques à l'encontre desquels ils peuvent être utilisés.

La norme EN 420 précise les exigences suivantes en termes de :

- Identification du fabricant et marquage du produit
- Innocuité (ex : PH des matériaux qui doit être le plus neutre possible)
- Respect des tailles convenues
- Dexterité
- Composition du gant
- Emballage, stockage, entretien et nettoyage
- Informations utilisateur sur la notice d'instruction quelle que soit la catégorie d'EPI : performances, pictogrammes, utilisations, précautions d'emploi, gamme de tailles disponibles, etc.

Les performances des gants sont exprimées sur une échelle de valeur définie de la manière suivante :

Niveau de performance					
0	1	2	3	4, 5 ou 6	X
Nul	Minimum	Bon	Très bon	Excellent	Niveau de performance non testé

Un seul résultat de test supérieur à 0 dans une norme suffit au fabricant pour revendiquer la conformité à cette norme.

Il est donc essentiel de bien choisir le gant de protection qui a un niveau de performance suffisant au regard des risques encourus.

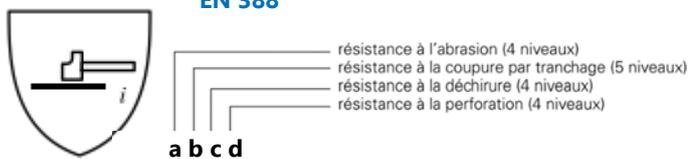
Les principales normes

Pour savoir contre quels risques un gant vous protège, il suffit de regarder les symboles qui figurent sur le gant.

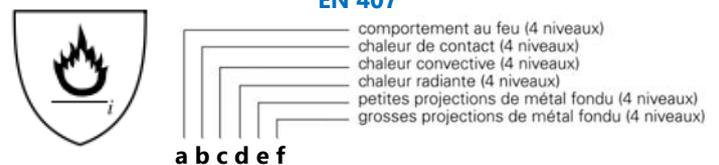
Plusieurs symboles peuvent être associés sur un même gant. Certains symboles sont accompagnés de chiffres qui permettent de connaître la performance du gant à des risques précis.

Pour porter un de ces symboles les gants doivent répondre aux exigences fixées par les normes applicables aux EPI.

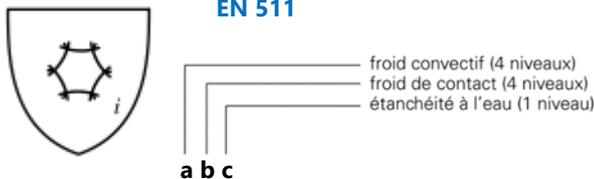
Protection contre le risque mécanique EN 388



Protection contre la chaleur et le feu EN 407



Protection contre le froid EN 511



Protection contre l'électricité statique EN 388



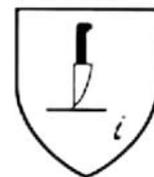
Protection contre le risque chimique EN 374



Protection contre le risque biologique EN 374



Protection contre les coupures par impact EN 388



i : rappelle à l'utilisateur qu'il doit s'informer des performances et des conditions d'utilisation avant utilisation

AUTRES NORMES APPLICABLES

NF EN 421 : gants de protection pour les rayonnements ionisants et la contamination radioactive

NF EN 659 : gants de protection pour les sapeurs-pompiers

NF EN 1082-1 : vêtements de protection-gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteau à main

NF EN 50273 : gants et moufles avec protection mécanique pour travaux électriques

NF EN 60984 : protège-bras en matériaux isolants pour travaux électriques

UTILISATION DES CREMES BARRIERES

Une **circulaire** (DRT 89/6 du 26 février 1989) rappelle que l'usage des produits tels que : film protecteur, crème barrière, pâte protectrice, gel de protection, etc. **ne dispense pas du port des gants appropriés**. Par ailleurs ces produits **ne doivent pas être utilisés en contact direct avec des substances ou préparations particulièrement dangereuses** par contact avec la peau.

Ces produits peuvent être utilisés, par exemple, en complément du port de gants.



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour